



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 30 juin 2025

Délibération n° 7 du 30/06/2025

Admissions en non valeur

Délibération

Le conseil d'administration approuve le montant total des admissions en non-valeur tel que détaillé ci-dessous :

Dossiers présentés au Conseil d'Administration

2018	283,49 €
2019	1 339,00 €
2020	3 859,32 €
2021	5 075,36 €
2022	8 588,74 €
2023	1 637,01 €
TOTAL	20 779,92 €

Dossiers non présentés au Conseil d'Administration

(Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable public, article 193) – admissions en non-valeur inférieures ou égales à 50 €

2019	32,00 €
2021	286,08 €
2022	538,43 €
2023	3,00 €
TOTAL	859,51 €

Le montant total des admissions en non-valeur s'élève à la somme de **21 639,43 €**.

Vingt et un mille six cent trente-neuf euros et quarante-trois centimes -.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Benoît Delaunay
Recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités